



Toulouse, le 14 février 2022

COMPTE RENDU CTIR DIR Sud du 11 février 2022 **La mascarade !**

Présents : CFDT, UNSA, SNPES et **CGT PJJ Sud**

L'UNSA a boycotté la séance.

La CFDT a fait lecture de sa déclaration liminaire. **La CGT PJJ** également ([pour la lire Et clic !](#)). Le SNPES a pleinement partagé les propos de **la CGT PJJ** sur le projet de transformation de l'UEHDR.

Le DIR adjoint pour débiter a annoncé la nomination à compter du 1^{er} avril 2022 de la **nouvelle DIR Sud** en la personne de Sylvie VELLA, actuellement DT de Paris.

Pour répondre à notre déclaration liminaire, le DIR adjoint a répondu qu'il envisageait de convier les organisations syndicales représentatives à une multilatérale post-conférence emploi mobilité afin de présenter les arbitrages de la DIR en terme RH. Cela ne répond pas à la demande de **la CGT PJJ** d'avoir cette audience en amont afin de confronter les besoins au plus près des réalités de terrains et démontre une fois de plus une volonté de l'administration de ne pas travailler en lien avec les OS.

S'agissant des arbitrages écrits du budget 2022, la DIR ne les a toujours pas reçus. Ils seront transmis aux OS dès réception.

A notre demande de transmission de l'avis de la commission de sécurité sur les locaux de Mercadier, l'administration a répondu que le dernier avis datait d'octobre 2020 et que la commission allait être resaisie.

Sur les autres interrogations avancées par **la CGT PJJ**, le DIR adjoint s'est engagé à faire des réponses par écrit.

Toutefois, notre organisation syndicale a insisté sur les propos du « bilan social » qui doit être présenté dans le cadre du CTS 66/11. Notre demande de retrait ou de modification sera expertisée par la DIR.

S'agissant de la transformation de l'UEHDR Mercadier, le DIR adjoint a répondu qu'il considérerait ce réexamen comme une nouvelle négociation destinée à convaincre les organisations syndicales. Pourtant la pommade n'a pas suffi pour amener des arguments suffisants et ainsi convaincre.

Ce projet n'a pas de sens et constitue pour **la CGT PJJ** une ineptie autant pour l'intérêt des prises en charge que d'un point de vue des changements imposés aux personnels de cette structure. Si l'administration n'avait pas été prise par le temps des travaux de La Cale, ce projet de transformation de l'UEHDR aurait-il été réellement envisagé ? Ce projet n'est motivé que par des considérations matérielles et aucunement dans l'intérêt des prises en charge.

La CGT PJJ a donc proposé au vote l'avis suivant : « *Au regard des changements importants de conditions et d'organisation de travail, une expertise du CHSCTD doit être effectuée pour permettre à cette instance de porter un avis sur le projet de transformation de l'UEHDR Mercadier en UEHD, afin de permettre à l'ensemble des organisations syndicales représentatives de ce comité technique interrégional de donner un avis éclairé sur ce projet* ».

Le DIR adjoint a estimé que ce projet ne constituait pas un changement « suffisamment important » qui nécessiterait l'avis du CHSCTD. Il a refusé de passer au vote la proposition d'avis prétextant que seul l'avis de l'administration devait être réexaminé selon la réglementation du CTIR. Nous n'avons pas la même lecture des textes et nous souhaitons connaître sur quelle base se fonde ce rejet. Néanmoins, cela n'en démontre pas moins l'obstination de l'administration. Le mail de la directrice de service envoyé la veille de ce comité et qui annonçait la transformation de la structure au 1^{er} février a parfaitement illustré cette mascarade.

La CFDT, le SNPES et la CGT PJJ ont voté à l'unanimité contre le projet de transformation de l'UEHDR Mercadier en UEHD.

L'administration tiendra-t-elle compte de ce double refus ? Vous serez tous témoins de cette série passionnante et ainsi pourrez constater une fois de plus la considération que porte notre administration à ses agents et leurs représentants.

CGT PJJ Sud : cgtpjjsud@gmail.com – **Site internet** : www.cgtppj.org – **Facebook** : **CGT PJJ Justice**